



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2019

---

N° DEL 2019.07.03/110

Thème : TRAVAUX 3

Objet : Prolongation du  
merlon des Salettes –  
Demande de  
subventions.

Convocation :

Date : 27/06/2019

Affichage : 27/06/2019

Nombre de membres  
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 20

Nombre de  
suffrages  
exprimés : 30

Le **mercredi 3 juillet 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

### Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, RASTELLO Ann, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

### Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à POYAU Aurélie;  
JALADE Jacques donne pouvoir à PROREL Alain;  
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;  
JIMENEZ Claude donne pouvoir à AIGUIER Yvon;  
FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;  
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DAERDEN Francine;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
FABRE Mireille donne pouvoir à MARCHELLO Marie;  
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;  
PICAT RE Alessandro donne pouvoir à GRYZKA Romain.

### Absents excusés :

GUIGLI Catherine, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, JIMENEZ Claude, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

## Rapporteur : FROMM Gérard

Par délibération N°DEL 2019.01.30/019 en date du 30 janvier 2019, le conseil municipal a autorisé le prolongement du merlon des Salettes et approuvé le plan de financement.

Le coût de l'opération est estimé à 400 000 euros hors taxes. Il se décompose de la manière suivante :

- Études (maîtrise d'œuvre complète; relevé topographique, dossiers réglementaires) : 25 000 € HT
- Travaux : 375 000 € HT

Les travaux de prolongement du merlon des Salettes peuvent être admissibles au Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit « fonds Barnier », c'est pourquoi il convient de modifier aujourd'hui le plan de financement comme suit :

État DETR (30%)	120 000,00 €
État Fonds Barnier (40%)	160 000,00 €
Département (10%)	40 000,00 €
Autofinancement (20%)	80 000,00 €
<b>Total</b>	<b>400 000,00 €</b>

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 30**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX 3 DEL 2019.07.03/110

PUBLIÉ LE 16 JUIL. 2019

Pour le Maire et par délégation  
le Directeur général des services,  
Éric DUBOIS.

